



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°32/2016

L'an deux mille seize,

Le sept novembre à quatorze heures quinze minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président,

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	22
Présents	14
Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

**Etaient présents** : Messieurs Charles de COURSON, Philippe SALMON, Gérard BUTIN, Pascal DESAUTELS, Roland BOULARD, Raphaël BLANCHARD, Julien VALENTIN, Jean-Michel POINTUD, Thierry BUSSY, Laurent BURCKEL,

Et Mesdames Lise MAGNIER, Dominique DETERM, Valérie MORAND, Sylvie GERARD-MAIZIERES.

**Absents représentés** : Jean-RAYMOND EGON (pouvoir donné à Charles de COURSON), Annie COULON (pouvoir donné à Pascal DESAUTELS), Vincent VERSTRAETE (pouvoir donné à Monsieur Raphaël BLANCHARD).

**OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SIEGES DU CTA/CODIS**

Vu le rapport du Président du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu la délibération n°23/2007 du 19 octobre 2007 fixant les durées d'amortissement,

Considérant la nécessité de modifier la durée d'amortissement des sièges de bureau utilisés par les agents travaillant au CTA/CODIS (utilisation permanente),

ACTE REÇU LE

14 NOV. 2016

PREFECTURE DE LA MARNE  
DRCL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

• **DECIDE :**

- de modifier la durée d'amortissement des sièges de bureau utilisés par les agents travaillant au CTA/CODIS et de passer cette durée à 5 ans,
- d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles de COURSON

